

Règlement des études du Département Vents

Le département Vents s'adresse aux élèves voulant se former au hautbois, à la flûte, la clarinette, le saxophone, le basson, la trompette, le trombone, le cor et le tuba, du niveau débutant (âge 8 ans) jusqu'à un très bon niveau d'amateur (menant au Certificat d'Études Musicales – CEM) ou pour certains à l'aboutissement du troisième cycle diplômant (menant au Diplôme d'Études Musicales – DEM) ainsi qu'au Parcours Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (PPES).

Le département Vents propose plusieurs dispositifs au sein du **Parcours étude** organisé en trois cycles :

- ✓ cours d'instrument, pratiques d'ensemble et Formation musicale
- ✓ École Par l'Orchestre (EPO – voir document spécifique)
- ✓ Ensemble Mixte Instrumental (EMI – voir document spécifique).

L'enseignement se déploie autour de plusieurs axes :

- Faire découvrir le répertoire spécifique à chaque instrument en musique classique, mais aussi avec une ouverture et une curiosité pour d'autres styles (musiques traditionnelles, anciennes, actuelles, jazz...)
- Pratiquer la musique avec d'autres musiciens régulièrement et dès le plus jeune âge, sous diverses formes : orchestres, musique de chambre, dispositifs EMI, EPO, projets ponctuels, ateliers proposés par d'autres départements de l'ENM...
- Aider chaque élève à s'affirmer et s'épanouir artistiquement, en développant tout au long de son parcours sa sensibilité musicale (sa musicalité mais aussi ses goûts) ainsi que son autonomie.
- Aider chaque élève à développer des compétences plutôt larges grâce à un parcours étude assez complet (technique et musicalité propre à l'instrument, mais aussi pratiques collectives variées, ateliers de création et d'invention, projets multiples avec croisements entre esthétiques et disciplines...).

Les progrès des élèves sont mis en valeur régulièrement lors de prestations publiques (auditions du département cordes ou auditions de classe, séances au studio d'enregistrement pour les élèves les plus avancés, prestations festives à l'intérieur ou l'extérieur de l'ENM...).

L'équipe pédagogique est constituée de 8 enseignants dont la liste est consultable sur le site de l'ENM.

À ces 8 enseignants s'ajoutent Grégory Ballesteros et Danièle Clémot (piano) et Guillemette Schricke (clavecin), qui proposent un enrichissant travail d'accompagnement.

Les trois cycles qui composent le **Parcours étude** sont d'une durée de trois à cinq ans. Ces cycles pluri-annuels permettent à chaque élève une certaine flexibilité dans la vitesse de progression.

L'évaluation des élèves se fait de manière continue, par l'enseignant en cours, également parfois en autoévaluation, ainsi que sous forme de bulletins semestriels envoyés aux parents par mail. L'élève partage le fruit de ses progrès en jouant lors d'une prestation publique avec piano ainsi qu'avec d'autres élèves instrumentistes tout au long du cycle.

L'engagement dans la pratique d'un instrument à vents demande un investissement hebdomadaire, à la fois pour suivre les différentes disciplines proposées à l'ENM (formation musicale, pratiques d'ensemble) mais aussi chaque semaine grâce à une pratique instrumentale régulière. Le soutien familial (sans nécessité d'être musiciens) s'avère pour cela très utile dans l'apprentissage.

Pour des raisons personnelles, d'études ou en cas de charge horaire trop importante, l'élève peut solliciter une disponibilité pouvant aller jusqu'à un an soit pour :

- Une discipline (dans la limite d'une fois par cycle).
- L'ensemble de sa scolarité à l'ENM (dans la limite d'une fois dans son cursus).

Parcours étude

- **Le Premier cycle** : à partir de l'âge de 8 ans (durée de 3 à 5 ans)

Le 1^{er} cycle permet d'établir des bases instrumentales et de compréhension de la musique. Il constitue déjà en soi une expérience artistique agréable et porteuse de sens, permettant de développer diverses motivations.

Pour le parcours traditionnel ou l'EMI, en 1^{er} cycle, les élèves suivent de manière hebdomadaire :

- 1 cours individuel ou semi-individuel d'instrument (de 20 à 30 min)
- 1 cours collectif de Formation Musicale (1h)
- 1 séance de pratique instrumentale collective EMI (1h) dès la 1^{ère} année.

Pour l'EPO, 2h de présence à l'ENM sont requises :

- 1h de cours instrumental en groupe de 2 à 5
- 1h d'atelier en collectif instruments mélangés autour de pratiques collectives et de notions théoriques (cf. document EPO)

- **Le Deuxième cycle** : (durée de 3 à 5 ans)

Le 2^{ème} cycle permet de poursuivre les acquis musicaux et instrumentaux du 1^{er} cycle. L'élève commence à se réapproprier son apprentissage, développe sa musicalité, son auto-critique, de la méthodologie dans son travail et une certaine autonomie. Il vit de nouvelles expériences et projets, se construisant peu à peu une culture musicale plus large.

Lors de la prestation publique de fin de 2^{ème} cycle, l'élève présente un « projet musical autonome » impliquant une certaine autonomie de gestion et souvent de la créativité.

En 2^{ème} cycle, les élèves en cursus traditionnel ou EMI suivent de manière hebdomadaire à la fois:

- 1 cours individuel d'instrument (de 30 à 45min)
- 1 cours collectif de Formation Musicale (1h) sous forme de modules trimestriels jusqu'à obtention du diplôme BEM (13 modules validés)
- Des pratiques collectives sous diverses formes. L'élève choisit chaque année, parmi les différentes propositions, au moins 2 sessions trimestrielles ou une discipline à l'année.

Pour l'EPO, le parcours de l'élève va se construire, avec l'aide de son enseignant ou de son enseignante, à partir d'une offre basée sur 4 types de pratiques à effectuer.

Ce socle minimum parcouru et évalué sous différentes formes (évaluation continue, auto-évaluation, participation, engagement, concerts...) permet à l'élève de valider la fin de son parcours EPO C2. (Cours instrumental, modules de FM ou arrangements ou pratiques artistiques, grandes formations et projet personnel)

- **Le Parcours programme personnalisé** (ne permettant pas l'obtention de diplôme)

Le parcours programme personnalisé est adapté à l'élève qui aurait un projet particulier ne correspondant pas aux apprentissages habituels proposés en parcours diplômant. Il peut aussi être destiné à l'élève intéressé principalement par les pratiques collectives mais ayant éventuellement besoin d'un soutien instrumental individuel très léger.

La durée du parcours programme personnalisé est de 1 à 3 ans, renouvelables sur avis de l'équipe pédagogique. Le contenu est complètement défini avec l'élève. Celui-ci doit donc rédiger par écrit sur un **contrat** les termes de son projet (durée, objectifs, disciplines, contenu, rythme de travail...) convenus entre lui et l'équipe enseignante.

Le cours instrumental n'y est que facultatif. Sa durée éventuelle est d'1h par mois maximum (modulable librement dans l'année scolaire, au tarif pratiques collectives). Dans certains cas en fonction du projet, ce temps peut aller jusqu'à 30 minutes hebdomadaires sur avis de l'enseignant (il est alors facturé au tarif courant).

Les élèves ont accès au parcours programme personnalisé à tout niveau, sortant parfois d'un 1er cycle diplômant mais plus souvent d'un 2^{ème} cycle ou 3^{ème} cycle. Ils peuvent revenir ensuite au parcours diplômant s'ils le souhaitent et sur avis de l'équipe pédagogique.

- **Le Troisième cycle Certifiant CEM** (durée ≈ 3 ans)

Le **3^{ème} cycle certifiant** constitue l'aboutissement des études musicales pour les très bons musiciens dont le devenir professionnel n'est pas celui d'instrumentiste. Le diplôme terminal de ce cycle, le Certificat d'Études Musicales (CEM), est un point de départ pour poursuivre ensuite une solide pratique amateur dans divers cadres hors de l'ENM. L'élève termine donc dans l'école ses acquis techniques, musicaux et méthodologiques pour être en mesure d'interpréter avec de plus en plus d'autonomie des morceaux de haut niveau dans différents contextes.

Ce cycle peut également constituer une passerelle si le projet musical de l'élève évolue différemment : ce dernier a la possibilité de se réorienter en cours de route, ou de poursuivre, vers un troisième cycle diplômant (sur examen d'entrée).

Contenu et Volume horaire :

- Temps de cours instrumental : 45 min à 1h (aménagement du temps en fonction des projets)
- UV Musique de chambre : 2 sessions (dont une d'invention)
- Orchestre ou grande formation : une session
- 6 Conférences culture à valider : Découverte de l'environnement culturelle (organisation, gestion du spectacle, lieux de diffusions)
- Projet en autonomie (création, invention, autres arts...)
- Participation à un projet transversal d'autres esthétiques : pour cela il faut recenser les ateliers existants dans l'école.
- Récital ou concert
- Participation à plusieurs auditions au cours du cursus, les dates seront annoncées au début de chaque année scolaire
- Travail avec Accompagnateur en option selon le projet

UV à valider pour l'obtention :

- Instrument
- Musique de chambre
- Pratique collective
- BEM de FM ou EPO
- 6 Conférences à valider
- Projet en autonomie
- Projet transversal

Critères d'évaluation :

- Maîtrise du répertoire proposé par rapport à sa pratique instrumentale (Aisance de jeu)
- Connaissances musicales et artistiques

- Capacité à s'insérer dans le paysage musical : Être autonome, savoir où trouver les ressources nécessaires, vers qui se tourner pour jouer (lieux de diffusion, ensemble amateurs...)
- Pouvoir mener ou proposer un projet : capacité à organiser, arranger, créer et s'adapter

- **Le Troisième cycle diplômant** : (durée ≈ 3 ans)

Le **3^{ème} cycle diplômant** permet un aboutissement des études musicales à l'ENM pour les élèves qui souhaitent pouvoir poursuivre ensuite vers des études musicales supérieures (Pôles supérieurs, Cefedem, CNSM, écoles supérieures européennes...) ou entrer directement dans le monde professionnel (intermittence, enseignement en associations...). Ce cycle est beaucoup plus exigeant que le 3^{ème} cycle certifiant et il est également plus complet (nombre conséquent d'heures et de disciplines). Il est donc destiné à des élèves ayant une forte motivation professionnelle pour le monde de la musique.

Les enseignants se réservent la possibilité d'organiser une audition d'évaluation en cours de cursus en présence de l'équipe pédagogique selon les nécessités.

Lors de la prestation finale pour l'UV DEM d'instrument, l'élève interprète plusieurs morceaux variés de son choix pour instrument soliste, de la musique d'ensemble et un « projet musical autonome » musical demandant une forte autonomie de gestion.

Pour obtenir le « DEM », diplôme d'aboutissement de ce cycle, l'élève doit valider l'ensemble des UV (unités de valeur) groupées en quatre catégories : module principal, module associé, complémentaire et unité d'enseignement.

- ✓ **Module principal** : UV de pratique instrumentale (105 heures), UV travail avec accompagnateurs (60 h)
- ✓ **Module associé** (pratiques collectives) : UV d'orchestre (120h), UV de musique de chambre (4 sessions 2 de répertoire et 2 de créations) (120h)
- ✓ **Module complémentaire** (formation musicale et culture) : UV de Formation Musicale (CEM obtenu) (144h), UV de Culture (164h) : UV d'analyse/écriture/culture musicale et artistique en 2 ans à laquelle s'ajoutent 12 conférences à suivre dans la programmation proposée par l'ENM, dont deux obligatoires : « Prévention des risques auditifs » et « Recherche documentaire ».

NB : Une équivalence de 6 conférences est accordée sur présentation d'une Licence musicologie obtenue à l'université ou de 12 conférences pour un Master,

- ✓ **Unité d'enseignement** : UV d'invention (participation à l'un des ateliers invention au choix dans la liste proposée – 50h), UV de « projet personnel » (un projet musical collectif à réaliser avec une forte autonomie de gestion ; voir documents spécifiques sur le site – 6h)

- **Parcours Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (PPES)**

Voir règlement spécifique PPES